

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2018-150/PR/MB portant attribution d'une parcelle de terrain au profit de la société JEELY RESOURCE TECHNOLOGY S.A.S.

n° 2018-150/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
9 octobre 2018

Numéro JO
n° 19 du 15/10/2018

Date du numéro
15 octobre 2018

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992
VU Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la constitution
VU Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la constitution
VU Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/5ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution
VU La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat
VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat
VU La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propriété Foncière
VU Le Décret n°2016-109/PRE en date du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre
VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement
VU Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères
VU La Lettre n°334/MHUE en date 12 septembre 2018
SUR Proposition du Ministre du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est attribué à titre onéreux au profit de la société JEELY RESOURCE TECHNOLOGY S.A.S une parcelle de terrain sis PK 30 d'une superficie de 20 000 m² à raison de 3000 fd/m².

Article 2

La dite parcelle de terrain est destinée pour un projet de recyclage de plomb raffiné à partir de batteries usagées à Djibouti.

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH